



Les animaux protégés sont en danger:  
NON à la révision inacceptable de la Loi sur la chasse (LChP)

<b>Le Loup (<i>Canis lupus</i>) ↔ Révision LChP</b>		
Statut au niveau mondial (IUCN)	Non menacé	 <p>Photo : Charly Gurt</p>
Statut dans le cadre de la Convention de Berne (Europe)	Annexe II (protection stricte)	
Statut en Suisse	Liste rouge : éteint (situation 1994) LChP : espèce protégée selon art. 7 al. 1 LChP	
Population en Suisse	Env. 60 animaux adultes	 <p>Photo : David Gerke, Groupe Loup Suisse</p>
Répartition en Suisse	Populations dans tout l'espace alpin et dans le Jura	
<b>Conflits</b>		
<p>Le loup s'attaque aux animaux de rente non protégés, le plus souvent des moutons et des chèvres et, en de rares occasions, des jeunes bovins et équidés. La présence du loup influence le comportement et la densité des populations d'ongulés, en particulier de cerfs et de chevreuils. À proximité des zones d'habitation, les loups sont ressentis par certaines personnes comme une menace pour la sécurité.</p>		
<p>Situation actuelle dans la Loi sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (LChP)</p> <p><b>Espèce protégée (= ne pouvant pas être chassée).</b> Selon l'art. 7 al. 2 et art 12 al. 4 LChP, une régulation de la population est possible avec l'assentiment préalable de la Confédération, si le loup cause des dégâts importants ou présente un danger pour l'homme. Aujourd'hui déjà, l'art. 12 al. 2 LChP autorise les cantons à abattre certains animaux lorsqu'ils causent des dégâts importants. La Confédération verse des indemnités couvrant 80 % des coûts des dégâts causés par les loups.</p>		
<p>Que va changer la nouvelle loi ?</p> <p>Il sera beaucoup plus facile de réguler le loup : <b>il pourrait être abattu pratiquement dans tous les cas</b>, même si aucun dommage n'est avéré, mais uniquement à craindre. La mise en œuvre de <b>mesures de protection des troupeaux ne sera plus requise</b>. Les cantons n'auront plus besoin de l'assentiment de la Confédération pour procéder à des tirs de régulation. Ils pourront confier ceux-ci à des chasseurs (et non plus seulement à des gardes-faune). La période de régulation sera étendue à un tiers de l'année. <b>Cela équivaut pratiquement à faire du loup une espèce dont la chasse est autorisée.</b> D'autres motifs de régulation pourraient également donner lieu à des tirs, par exemple une diminution du gibier dans les aires colonisées par le loup.</p>		
<p><b>Menaces pour le loup actuellement — et avec la nouvelle loi</b></p> <p>L'Europe comprend aujourd'hui plusieurs populations de loups isolées les unes des autres. Grâce aux efforts entrepris pour les protéger, la majorité d'entre elles ont recommencé à augmenter. Les loups de Suisse appartiennent à la population alpine, qui n'a pas encore atteint une taille optimale pour garantir son maintien en bonne santé. Les dangers qui guettent les loups sont le braconnage et l'isolement génétique. Ce n'est qu'en favorisant la croissance des populations existantes que celles-ci pourront reconstituer des réseaux assurant leur survie à long terme. Les Alpes jouent un rôle-clé, car elles se situent à la jonction de plusieurs populations qui jusqu'à présent n'avaient pas de contacts entre elles.</p>		

Les animaux protégés sont en danger:  
NON à la révision inacceptable de la Loi sur la chasse (LChP)

La révision de la LChP rendrait très difficile le développement des populations de loups, voire le stopperait complètement. **Elles risqueraient ainsi de ne jamais atteindre une taille optimale.** Une population de loups clairsemée ne peut pas remplir son rôle naturel dans la régulation des ongulés excédentaires. En autorisant les cantons à « réguler » les loups comme bon leur semble, on leur laisse toute latitude pour les faire entièrement disparaître de leur territoire.

**Images à télécharger**

<https://jagdgesetz-nein.ch/medias/>



**Contacts/renseignements**

Sarah Pearson Perret, Pro Natura, 079 688 72 24, [Sarah.PearsonPerret@pronatura.ch](mailto:Sarah.PearsonPerret@pronatura.ch)  
François Turrian, BirdLife Suisse, 079 318 77 75, [francois.turrian@birdlife.ch](mailto:francois.turrian@birdlife.ch)  
Océane Dayer, WWF Suisse, 076 615 71 70, [oceane.dayer@wwf.ch](mailto:oceane.dayer@wwf.ch)  
Isabelle Germanier, Groupe Loup Suisse, 079 652 28 49, [romandie@gruppe-wolf.ch](mailto:romandie@gruppe-wolf.ch)

[www.loi-chasse-non.ch](http://www.loi-chasse-non.ch)